

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 713

présenté par  
M. Matras

-----

### ARTICLE 26

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de sapeurs-pompiers volontaires »,

les mots :

« engagés en qualité de sapeur-pompier volontaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.